

Collège Voltaire Wattignies. Rentrée scolaire 2020.

Protocole sanitaire : EPS, Association sportive, Section hockey

1/L'application des gestes barrières

-**Lavage des mains** en début et à la fin de chaque cours.

-**Port du masque pour les élèves** pour rejoindre les installations, pas de port du masque pendant la pratique sportive.

Le masque peut être suspendu à une accroche isolée (ex : porte manteau), ou replié sans contact entre extérieur et l'intérieur du masque et placé dans une pochette individuelle.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pendant le cours pour les élèves présentant des pathologies

-**Port du masque pour le professeur** durant tout le cours

-**La ventilation des salles de sports**

Les cours se feront portes ouvertes et fenêtres ouvertes lorsque la salle en possède et que la météo le permet.

2/ Distanciation physique

Plus de distanciation imposée dans les espaces clos sauf si cela est possible ; En espace extérieur la distanciation physique ne s'applique pas.

Lorsque le masque n'est pas porté pendant le cours, 2 mètres au moins, de distance entre chaque élève sont à respecter : " sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas" (Cf. texte officiel de référence)

3/La limitation du brassage des élèves

Les entrées et sorties en salle de sport seront échelonnées, classe par classe.

Les classes entreront dans la salle de sport par des portes différentes, pour éviter les croisements lors du dépôt des cartables dans un vestiaire attribué par classe.

La salle de sport ne sera utilisée que par une classe à la fois.

4/Le nettoyage et la désinfection des locaux

Les matériels utilisés par les élèves seront désinfectés entre deux cours.

La salle et les vestiaires sont nettoyés une fois par jour par les services municipaux.

5/Usage des vestiaires

Pas d'utilisation des vestiaires, les élèves viennent en cours d'EPS, déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si toutefois l'utilisation de vestiaires est inévitable (section sportive hockey sur gazon), le protocole sanitaire s'applique.

6/Lieu de pratique des activités physiques

S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures, l'activité physique est naturellement possible en gymnase. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées.

La programmation des activités, le nombre de classe ayant cours en même temps, les dispositions spatiales, la météorologie, ne nous permettent pas d'envisager uniquement des pratiques sportives extérieures.

7/Les activités pratiquées

La lutte est supprimée de la programmation pour le moment.

Les sports collectifs sont maintenus à la programmation avec un aménagement des formes de pratiques pour permettre le respect des mesures sanitaires.

8/L'association sportive

Les activités de l'association sportive reprennent dans les mêmes conditions.

La question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS)

Liens vers les textes officiels qui ont permis l'élaboration de ce protocole par les professeurs d'EPS :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Télécharger le « protocole sanitaire 2020-2021 » et la fiche repère « reprise de l'EPS »

Le protocole sera réactualisé en fonction des instructions ministérielles à venir.



La Principale,

T. GRUSON